

DEC202076DR11

Décision portant cessation de fonctions de Mme Evelyne Garçon, assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR5821 intitulée LPSC (Laboratoire de Physique Subatomique et Cosmologie).

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC19253 du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Evelyne Garçon aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Evelyne Garçon, dans l'unité du CNRS UMR5821, à compter du 30 novembre 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 novembre 2020

Le directeur de l'unité
Arnaud Lucotte

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DEC201738DR11

Décision portant nomination de M Raphaël Gallet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5204 intitulée EDYTEM.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201007INEE portant renouvellement de l'unité mixte n° 5204 intitulée Edytem et nommant M. PERRETTE Yves en qualité de directeur par interim;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5204¹ en date du 08 / octobre / 2020 ;

Considérant que M Raphaël Gallet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes du 13 au 15 novembre et du 09 au 11 décembre 2002.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Raphaël Gallet (*Ingénieur d'Étude*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5204 intitulée EDYTEM, à compter du 1^{er} novembre 2020

M Raphaël Gallet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Raphaël GALLET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Bourget du Lac le 12 octobre 2020

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires

Le Président
de l'Université Savoie Mont Blanc,

Denis VABASCHIN

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)